Pézenas (34) : un retraité récidiviste élevait clandestinement 115 agneaux et moutons destinés à être abattus pour la fête de l'Aïd ; il est condamné à du sursis et à une amende de 400 euros

12/06/2023 à 21h36



Le tribunal correctionnel de Béziers a condamné un retraité, ancien éleveur âgé de 65 ans, domicilié à Pézenas (Hérault), à six mois d'emprisonnement avec sursis et à 400 euros d'amende. Il élevait 115 agneaux et moutons sans déclaration et en contradiction avec plusieurs prescriptions du Code rural.

Son exploitation avait fait l'objet d'un contrôle réalisé par les agents de la Direction départementale de la protection des populations le 8 juillet 2022. « Aux gendarmes de la brigade de Pézenas chargés de l'enquête préliminaire, il avait déclaré que ces ovins étaient destinés à être vendus à l'occasion des fêtes religieuses de l'Aïd et qu'il faisait cela depuis sa retraite, en 2018 », précise le procureur de la République de Béziers, Raphaël Balland.

Les animaux confiés à la Fondation Brigitte Bardot

Il avait déjà été condamné pour des faits similaires, et notamment pour abattage d’animal hors d’un abattoir dans des conditions illicites en 2015. Les 115 ovins ont été confiés à la Fondation Brigitte Bardot par le parquet au moment de leur saisie

20minutes.fr